



Compte-Rendu Sommaire du Conseil Municipal du 3 septembre 2020

Le **3 septembre 2020**, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Pierre CAREIL**, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 18
Membres ayant pris part aux délibérations	: 19

Étaient présents : Pierre CAREIL, Christine VERONNEAU, Jean-Philippe GARNIER, Claudie MAUPETIT, Denis DUJARDIN, Myriam MESLEM, Romain GADÉ, Bernadette BOUNAUDET, Léone BRODU, Anne-Marie ÉVEILLÉ, Jacques BOSSARD, Isabelle THOUZEAU, François SARTORI, Nicolas COURTOT, Alexandre CARPENTIER, Jacqueline POILVÉ, Dominique DERLAND et Maryvonne GUILBAUD.

Avaient remis procuration : Sébastien GUINET à Dominique DERLAND

Le Conseil Municipal a :

ÉMIT un avis favorable sur le Projet de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire Sud Vendée Littoral

ÉMIT un avis favorable, avec réserves au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de l'ex-pays de Sainte Hermine

DONNÉ délégation au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en complément de ceux donnés lors du Conseil Municipal du 26 mai 2020 : Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ; La délivrance et la reprise de concession dans le cimetière ; De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 €uros ; De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions. **DÉCIDÉ**, qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

SOLLICITÉ l'ouverture de l'Agence Postale Communale. **APPROUVÉ** le modèle de convention avec La Poste.

VALIDÉ les conventions de prêts d'ouvrages entre la Bibliothèque Municipale et les Ecole Privée Saint Charles, Ecole Publique La Plaine.

VALIDÉ les nouveaux tarifs de la Bibliothèque – Adultes : 8 €uros – Enfants : 2 €uros.

DÉCIDÉ d'accorder au Trésorier de Luçon une autorisation permanente de poursuites par voie de saisie à tiers détenteur et de saisie, selon les modalités définies au rapport, pour la durée du mandat actuel.